



Bisschoppenconferentie van België
Guimardstraat 1 - B-1040 Brussel
+32 (0)2 507 05 93 • ce.belgica@interdio.be
Conférence épiscopale de Belgique
rue Guimard 1 - B-1040 Bruxelles

Nouvel élargissement des conditions de l'avortement Déclaration des évêques belges

Un an à peine après avoir sorti l'avortement du Code pénal dans notre pays, on envisage une nouvelle révision de la loi sur l'avortement. On veut élargir la possibilité de pratiquer un avortement jusqu'à la dix-huitième semaine de grossesse et réduire le délai de réflexion obligatoire de 6 jours à 48 heures.

Au-delà d'une modification dans la pratique, il s'agit d'un changement dans la signification de l'interruption de grossesse : l'avortement devient une intervention médicale ordinaire.

La loi peut bien sûr, envisager l'avortement comme un simple acte médical. Mais il ne sera pas vécu ainsi. On peut en sortir bouleversé et désespéré. En suggérant qu'il s'agit d'une intervention ordinaire, la loi ne tient nullement compte du ressenti et du vécu de ces personnes. Pourquoi encore solliciter conseil ou aide ? Dès le départ, on risque de prendre les questions à la légère. Désarroi et solitude n'en seront que plus exacerbés.

Considérer l'avortement comme un simple acte médical en fait aussi un droit. Qui pose des questions ou refuse l'avortement devra en répondre. C'est applicable tant au médecin qu'à la femme concernée. Invoquer la notion de liberté de conscience sera aussi de plus en plus difficile même si on la maintient.

L'état de droit garantit la protection de la dignité humaine et de l'intégrité physique de chacun. N'en est-il pas de même pour une vie humaine à naître ? Pourquoi faire comme si ce n'était pas encore la vie ? Où est la limite ? Pourquoi justement là ? Pourquoi ces questions sont-elles si rarement, voire jamais abordées dans le débat ?

Des avertissements ont retenti dans la presse, dans les milieux médicaux et universitaires. Ils ne proviennent pas d'une perspective idéologique particulière. Ce problème concerne toute la société et chacun de nous. Comme si les arguments n'avaient plus d'importance.

Il est incompréhensible qu'une question d'une telle importance et si délicate soit traitée aussi vite et sans débat de fond préalable.

Le Cardinal Joseph De Kesel et les évêques de Belgique

[Pour la presse : plus d'information : Tommy Scholtes, porte-parole, 0475 67 04 27](#)